

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
22 novembre 2006
Français
Original : arabe

**Lettres identiques datées du 21 novembre 2006,
adressées au Secrétaire général et au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

Nous avons appris par les médias que la République libanaise et l'Organisation des Nations Unies étaient sur le point de conclure et d'adopter l'accord et le statut portant création du tribunal spécial pour le Liban chargé de juger les personnes qui ont commis le crime ayant entraîné la mort de l'ancien Premier Ministre libanais, M. Rafic Hariri.

La Syrie et d'autres États ont continuellement exprimé leur opinion selon laquelle le tribunal spécial ne devrait être créé qu'après l'achèvement des travaux de la Commission d'enquête internationale indépendante avec laquelle une étroite coopération se poursuit. Dans ce contexte, j'appelle votre attention sur le fait que, jusqu'à ce jour, on n'a pas cherché à connaître l'avis du Gouvernement syrien sur les deux documents susmentionnés, qui ne lui ont même pas été soumis officiellement.

Cette situation pourrait conduire, au cas où le statut du tribunal serait adopté, à l'apparition d'abus inacceptables portant atteinte à la souveraineté de certains États Membres et aux droits de leurs ressortissants.

L'adoption du statut du tribunal spécial de cette façon renforce notre conviction que la Syrie n'a aucun lien avec ce tribunal.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Bachar **Al-Jaafari**

